



Révision d'un permis de construire

Par **Lloule**, le **08/10/2015** à **19:05**

Bonjour,

Un permis de construire a été délivré pour une construction contemporaine, très moderne sur un site classé zone verte. Les habitations environnantes sont toutes de types traditionnelles et l'une d'entre-elle est même classée selon le type dauphinois.

Afin d'obtenir le permis de construire, la construction en question doit nécessairement posséder des toits végétaux (terrain de 700m²). Cette construction s'érigerait dans une zone rurale (champ de culture et de bestiaux attenants au terrain). De plus, celle-ci serait construite en bord de route, la question de l'écoulement des eaux pluviales se pose donc en vue de la nature du sol, mais aussi de la surélévation du terrain en question.

Pour quels motifs, sous quelles conditions le voisinage peut il obtenir une révision de ce permis de construire?

(points soulevés par le voisinage: harmonie du paysage)